



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Initiation des élèves du primaire : homme, animal, nature

Question écrite n° 30948

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de l'initiation des élèves du primaire au respect de l'homme, de l'animal et de la nature. En effet, les ambitions écologiques du Gouvernement nécessitent un investissement économique et humain sur le long terme qui ne pourra être efficace qu'avec le soutien des générations à venir. C'est pourquoi sensibiliser la jeunesse à ces sujets est essentiel et permettrait de lui donner les clés pour préserver l'environnement et le bien-être de l'homme. En conséquence, elle souhaiterait savoir quels sont les projets que son ministère ambitionne de mettre en place pour initier dès le plus jeune âge les élèves du primaire à ces enjeux écologiques et environnementaux.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports confirme l'ambition écologique du Gouvernement, qui se traduit par un engagement sans précédent auprès de la jeunesse au sein de l'éducation nationale. En effet, l'éducation au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. L'école étant un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire, tous les établissements scolaires (63 600 en France) doivent participer à ce projet émancipateur pour éduquer tous les jeunes (12,8 millions d'élèves) et leurs parents. Cet engagement est notamment inscrit dans la circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019, intitulée « nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 ». Ce texte précise que « les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité » et prévoit notamment qu'il y soit mené « une action pérenne en faveur de la biodiversité », c'est-à-dire une démarche collective et concrète adaptées aux réalités environnementales du territoire. Pour amplifier le mouvement initié en 2019, la circulaire de rentrée publiée au BOEN n° 28 du 10 juillet 2020 pointe deux nouveaux engagements du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Elle rappelle tout d'abord qu'après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le travail du Conseil supérieur des programmes, saisi par le ministre, a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire pour la rentrée 2020. A cet égard, au cycle 2 – du CP au CM2 –, tous les enseignements sont concernés. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'enseignement "questionner le monde", les élèves commencent à acquérir une conscience citoyenne en apprenant le respect des engagements envers soi et autrui, en adoptant une attitude raisonnée fondée sur la connaissance, en développant un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé. La circulaire de rentrée encourage, en outre, à de nouvelles actions pédagogiques relatives au développement durable, parmi lesquelles l'élection des éco-délégués, systématisée l'an passé au collège et au lycée, et désormais encouragée dès le CM1 et le CM2. L'élection de ces délégués vise à une appropriation personnelle et concrète par les enfants des problématiques de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'un dialogue et au partage collectif de ces enjeux. Ces nouveaux dispositifs sont d'autant plus facilement

déployables que les professeurs des écoles exercent une activité pédagogique polyvalente et que 1 688 postes sont créés dans le premier degré à la rentrée scolaire 2020 (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes dans le premier degré depuis 2017.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30948

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4669

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7801